

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Objet : Présentation de la candidature au programme LEADER 2023-2027 « PNR Baie de Somme Picardie maritime »

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 16 heures, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 17 avril 2023, s'est réuni en salle polyvalente de l'immeuble Garopôle, sous la présidence de Patricia POUPART.

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE, Jean-Pierre BOUDINELLE, Yves BUTEL, Nathalie CORNILLE, Emmanuel DELAHAYE, Philippe DELAPORTE, Pascal DEMARTHE, Anne-Marie DORION, Denis DUROT, Philippe EVRARD, France FONGUEUSE, Jean GORRIEZ, Guy HAZARD, Claude HERTAULT, Eric KRAEMER, Valérie LEBORGNE DUBOIS, Jean-Paul LECOMTE, Jean-Jacques LELEU, Christian LESENNE, José MARQUE, Jean-Charles MARTEL, Jocelyne MARTIN, Eric MOUTON, Régis PATTE, Arnaud PETIT, Daniele PIERRU, Patricia POUPART, Thierry RUELLET, Henri SANNIER, Jacky THUEUX, Catherine TSCHANZ
Etait excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Emmanuel MAQUET.

Madame la Présidente ouvre la séance et propose de désigner Monsieur Eric Kraemer en qualité de secrétaire de séance conformément au texte en vigueur.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du comité syndical du 13 mars est adopté.

Délibération n°TD/CS.23.16

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le règlement (UE) 2020/2220 du Parlement européen et du Conseil du 23 décembre 2020,
- Vu la délibération du Conseil régional des Hauts-de-France n° 2021-01674 du 5 octobre 2021,
- Vu la délibération TD/CS.22.3 : LEADER 2023-2027 – Appel à manifestation d'intention et soutien préparatoire en Hauts-de-France du Comité syndical du 28 février 2022,
- Considérant la délibération 2022.00904 : Programme LEADER 2023-2027 en Hauts-de-France : lancement de l'appel à candidatures, liste des territoires autorisés et des structures éligibles au soutien préparatoire de la Région Hauts-de-France du 19 mai 2022,
- Considérant le règlement annexé à cette même délibération précisant les objectifs et principes généraux du programme LEADER 2023-2027, ainsi que les modalités d'attribution d'un éventuel soutien financier permettant aux territoires des Hauts-de-France de préparer leur dossier de candidature au programme,
- Considérant le décret n° 2020-913 du 28 juillet 2020 portant classement du parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime,
- Considérant le dossier en réponse à l'appel à manifestation d'intention autour du programme LEADER 2023-2027 préparé par Baie de Somme 3 Vallées, présenté à l'occasion du bureau syndical du 24 janvier 2022, adressé au Conseil régional des Hauts-de-France en date du 27 janvier 2022, et approuvé par délibération du comité syndical du 28 février 2023,
- Vu le dossier de candidature au programme LEADER 2023-2027 présenté en séance par le bureau d'étude Auxilia Conseil, représenté par Madame Pauline FLAMBARD et Monsieur Martin RAULT,

BS3V a missionné le bureau d'études Auxilia Conseil afin d'apporter son assistance à la "conception et rédaction du dossier de candidature de BS3V au programme LEADER 2023-2027 en Région Hauts-de-France". Pour rappel, cette mission est cofinancée par le fonds européen agricole pour le développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie 2014-2020 prolongé.

Le bureau d'études Auxilia Conseil, représenté en séance par Madame Pauline FLAMBARD et Monsieur Martin RAULT, rappelle que le diagnostic du territoire pour la candidature LEADER a été réalisé sur la base de l'analyse des documents stratégiques des collectivités et conforté par la réalisation d'ateliers



avec les élus des EPCI. La synthèse du diagnostic a ensuite été amendée par des contributions de participants lors d'un atelier créatif dédié à LEADER.

La hiérarchisation et le croisement des enjeux du territoire ont permis de faire ressortir une stratégie pour « Faire de la Picardie maritime un territoire durable équilibré, vivant, fier de l'ensemble de ses ressources et de ses patrimoines favorisant la solidarité entre l'arrière-pays et le littoral et les initiatives innovantes »

Quatre objectifs stratégiques, piliers de la stratégie LEADER en découlent :

- Valoriser les productions agricoles et alimentaires du territoire en favorisant le développement des circuits courts de proximité
- Faire de l'ensemble des acteurs, des habitants, des lieux de vie et des ressources naturelles et des patrimoines les moteurs d'un développement harmonieux des territoires
- Engager les acteurs à prendre part à la stratégie Bas Carbone pour rendre les territoires ruraux plus résilients face au changement climatique
- Coopération, animation, suivi/évaluation

Ces objectifs sont assortis d'objectifs opérationnels, et de fiches-actions pour rendre la stratégie rapidement opérationnelle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir débattu, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver la stratégie locale de développement présentée et le dossier de candidature au programme LEADER 2023-2027, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✓ de valider le périmètre retenu ;
- ✓ de valider l'engagement du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées dans le programme LEADER 2023-2027 et d'accepter de porter le groupe d'action locale (GAL) ;
- ✓ d'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour Extrait conforme,
La Présidente,
Patricia Poupart



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patricia Poupart".